



DELIBERATION 2019-67

LE VINGT-SIX SEPTEMBRE DEUX-MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DIX-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. -. – M. LOPEZ MF. – Mme MAUREL P. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. -. Mme FABRY V. - M RIO F.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme VESSIOT A. procuration à M. CLAMOUSE A. – M. PAINTRAND J.F procuration à Mme GUIRAUD I. – Mme AURIAC A. procuration à Mme OMS M.L -

ABSENTS EXCUSES : M. MASSON M. - Mme VACQUIE S. – Mme SALOMON M.L – M. VERNAY P.

ABSENTS : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – M. CARABASSE P.

Monsieur Eric PETIT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Décision budgétaire modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu le budget 2019 de la commune ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2019 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement et de fonctionnement.

Section d'Investissement – Dépenses

Le budget primitif prévoyait une participation financière de la commune au groupe scolaire Jean d'Ormesson de 750 000 €.

Suite à l'amélioration du bilan de la ZAC de Roque Fraïsse, la commune a sollicité la SERM afin de réduire le montant de cette participation.

Après analyse, il a été décidé :

- de diminuer de 100 000 € le montant de la participation de façon ferme et définitive
- de ramener à 300 000 € le montant 2019 à verser par la commune (au lieu de 750 000 €)
- de positionner 350 000 € dans le bilan de la ZAC pour 2023 et 2024, montant qui sera probablement annulé avec l'amélioration prévisible des résultats de la ZAC.

Pour mémoire, la participation de la collectivité à la réalisation du groupe scolaire Jean d'Ormesson, s'établit donc à ce jour à 1 600 000 € pour un coût global de 6,4M€ TTC.

Par ailleurs, le calendrier de lancement de l'opération concernant le complexe salle polyvalente/gymnase ayant été décalé de quelques mois, les crédits ouverts au titre de l'exercice 2019 ne seront pas entièrement consommés : 100 K€ au lieu des 300 K€ prévus.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, il est donc proposé de budgéter des investissements n'ayant pu être retenus lors des arbitrages budgétaires 2019 et/ou qui étaient fléchés comme prioritaires dans la note de cadrage du budget 2020.

- Réfection du terrain de foot en gazon synthétique à Etienne VIDAL : 400 K€
- Acquisition de 3 véhicules de service (police, techniques) : 60 K€
- Augmentation du montant du fonds de concours voirie : 100 K€
- Divers travaux bâtiments : 50 K€
- Paratonnerre château d'eau : 8 K€
- Aménagement de l'espace Mosson : 10 K€
- Matériel informatique : 10 K€

Cette décision modificative permettra également d'ajuster le montant des crédits inscrits au chapitre 16 (remboursement en capital des emprunts) : + 12 000 €

Ces ajustements de crédits ne modifient pas l'équilibre budgétaire de la section d'investissement.

Chapitre	Libellé	Montant de la DM	Commentaires
20	Immobilisations incorporelles	- 200 000	
2031	Frais d'étude	- 200 000	Frais de concours et maîtrise d'œuvre salle polyvalente /halle gymnique
204	Subventions d'équipement versées	- 350 000	
2041512	Bâtiments et installations	+100 000	Fonds de concours voirie/3M
204182	Bâtiments et installations	- 450 000	Participation école Jean d'Ormesson
21	Immobilisations corporelles	+ 538 000	
2128	Aménagement de terrains	+ 410 000	Synthétique Vidal + espace Mosson
2135	Installations générales, agencement	+ 58 000	Divers travaux +paratonnerre
2182	Matériel de transport	+ 60 000	Véhicules services
2183	Matériel informatique	+ 10 000	Matériel informatique
16	Emprunts et dettes assimilés	+ 12 000	
1641	Emprunts en euros	+ 12 000	Remboursement en capital des emprunts
TOTAL		0	

Section de fonctionnement – Dépenses

Le montant des crédits du chapitre 014 doit être augmenté de 3000 € compte tenu du montant réel de la pénalité SRU notifié : 192 470 €.

Cette augmentation sera compensée par la réduction des crédits du chapitre dépenses exceptionnelles (67)

Ces ajustements de crédits ne modifient pas l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

Chapitre	Libellé	Montant de la DM	Commentaires
014	Atténuations de produits	+ 3 000	
739115	Prélèvement pénalité loi SRU	+ 3000	
67	Charges exceptionnelles	- 3 000	
678	Autres charges exceptionnelles	- 3000	
TOTAL		0	

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2019 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement et de la section de fonctionnement en dépenses conformément aux tableaux présentés ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

Isabelle GUIRAUD

Maire de Saint Jean de Védas

Didier MERLIN
Premier Adjoint au Maire



Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le 03/10/2019

SLOW

ID : 034-213402704-20190926-DEL67_2019-BF

